

## Paul Champsaur : « Fusionner le CSA et l'Arcep serait une erreur »

**A l'heure où le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) se dote d'un nouveau président, faut-il fusionner cette autorité avec l'Arcep ?**

Non, ce serait une erreur. Ces deux autorités ont des missions très différentes. Le CSA est un régulateur du contenu. L'Arcep est un régulateur économique et concurrentiel des réseaux. La numérisation pose la question de la séparation à long terme de la gestion du spectre audiovisuel de la gestion du contenu par le CSA.

**Les députés s'approprient à discuter la loi sur la télévision du futur, qui prévoit l'extinction définitive du signal analogique, le 30 novembre 2011, au profit du numérique. Quel est l'enjeu de ce texte ?**

Pour nous, le principal enjeu concerne l'évolution de la gestion des fréquences. La numérisation des informations qui circulent sur les ondes ou sur les câbles permet de faire passer beaucoup plus d'informations. Déjà très engagée du côté des télécommunications, elle vient, en revanche, de débiter du côté de l'audiovisuel avec la TNT. Or celle-ci permet des gains d'efficacité considérables car, sur un même canal, six chaînes pourront être diffusées contre une aujourd'hui.

Pour diffuser les contenus audiovisuels actuels, il faudra donc beaucoup moins de fréquences. Or ces fréquences « en or », qu'on appelle dividende numérique, ont des qualités remarquables en matière de propagation et de pénétration dans les bâtiments. Elles sont essentielles au développement de services mobiles à haut et très haut débit innovants.

**Que prônez-vous ?**

L'Arcep souhaite une politique européenne harmonisée en matière de fréquences et, à court terme, l'identification d'un dividende numérique harmonisé.

Aujourd'hui, le nombre de minutes consommées en téléphonie mobile augmente de 15 % par an. Les télécommunications ont besoin de fréquences supplémentaires. Une partie du dividende numérique doit donc leur être affectée de façon harmonisée en Europe. Il y a de la place à la fois pour accroître l'offre audiovisuelle et pour faire de la place aux nouveaux usages.

Par ailleurs, il faut réfléchir à une meilleure gestion et valorisation du spectre pour favoriser le développement de l'économie. Dans le processus de révision du cadre communautaire, la Commission européenne insiste sur la nécessité d'adopter une approche plus libéralisée et plus

flexible. Cela pourrait aboutir à une mise en concurrence pour l'accès au spectre des secteurs de l'audiovisuel et des télécommunications via des mécanismes d'enchères, approche extrême soutenue par des pays comme le Royaume-Uni et déjà mise en œuvre aux Etats-Unis.

**Je ne suis personnellement pas favorable, à court terme, à une banalisation complète de la gestion du spectre civil, notamment par la généralisation des enchères, car cela représente un saut dans l'inconnu. Mais la gestion des fréquences audiovisuelles devra évoluer.**

**La classe politique n'a-t-elle pas tendance à sous-estimer le rôle que l'Arcep a joué dans l'ouverture à la concurrence et à vouloir revenir à une régulation plus administrative ?**

L'histoire économique montre qu'un monopole est très difficile à réguler dans la durée, qu'il soit public ou privé. Le développement d'un marché concurrentiel est donc le meilleur garant d'efficacité économique au bénéfice de la société.

Le Parlement a plus de pouvoir vis-à-vis d'une autorité administrative indépendante qu'il n'en avait vis-à-vis d'une administration centrale. Il fixe par la loi les missions et les objectifs du régulateur et a les moyens d'en contrôler ses résultats. Il est essentiel qu'une relation constructive s'établisse entre le Parlement et le régulateur, à l'instar des pratiques d'autres pays comme les Etats-Unis.

**Pour les dix ans qui viennent, quels seront vos grands chantiers ?**

Nous sommes à un tournant. La régulation concurrentielle asymétrique qui pèse sur l'opérateur historique et qui a été le cœur de notre métier est en train de produire ses effets. Elle est donc appelée à régresser et à disparaître. Les questions de régulation symétrique, comme l'aménagement du territoire et la protection du consommateur, prendront de plus en plus de place.

**Viviane Reding, la commissaire européenne chargée des télécommunications, souhaite une autorité de régulation européenne. Qu'en pensez-vous ?**

Je suis, comme Viviane Reding, très favorable à une harmonisation renforcée de la régulation dans les différents Etats membres, même si les marchés ont un fort caractère national et que la proximité du régulateur est essentielle. Je ne suis pas sûr que la meilleure réponse soit la création d'un régulateur européen. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR ERIC LE BOUCHER  
ET NATHALIE BRAFFMAN